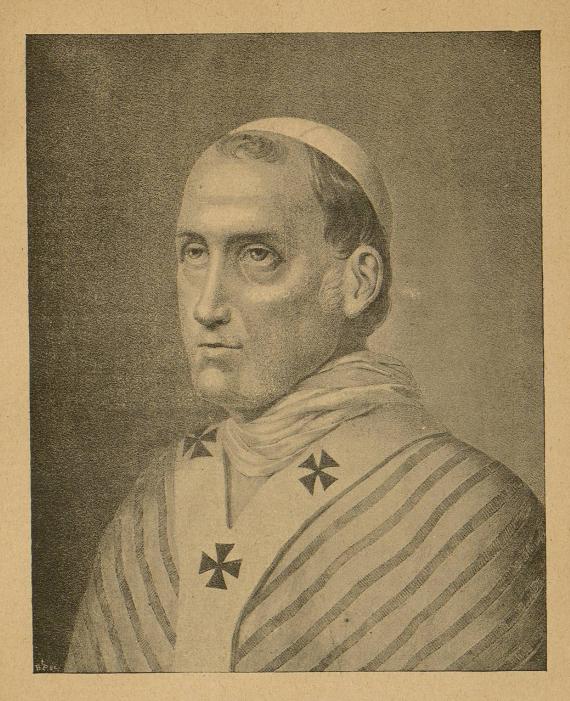


encore assez tôt pour contempler la cathédrale de Reims tout en feu.

Le lendemain, Léon XII recevait l'archevêque de Paris en audience de congé et lui demanda en riant s'il était content du tendu.

peuple de Rome, montrant ainsi qu'il connaissait l'incident de la veille. Mgr de Quélen, touché des attentions du Pape, quitta Rome, ravi de ce qu'il avait vu et entendu.



LÉON XII

ANNIBAL DELLA GENGA

dessiné d'après nature, le jour de son sacre, par F. Dubois, pensionnaire du Roi a l'École des beaux-arts à Rome.

LÉON XII

VI. LES MISSIONS DU LEVANT — LETTRES
DU BARON DE DAMAS — LES GARDIENS DU
SAINT-SÉPULCRE — MISSIONS DE CHINE,
D'AMÉRIQUE ET DES INDES — LA PROPAGATION DE LA FOI

L'attention du Souverain Pontife fut en ce même temps attirée sur les missions du Levant et sur l'état de décadence où se trouvaient alors réduits la plupart des établissements religieux. M. le baron de Damas avait adressé à Mgr de Frayssinous, ministre des Affaires ecclésiastiques, deux lettres secrètes que M. de Laval communiqua au cardinal secrétaire d'État. Ces lettres sont du plus haut intérêt.

Dans la première, M. de Damas rappelle que les missions françaises du Levant sont celles des Lazaristes et des Capucins, fondées par la piété des rois de France et qu'elles devaient originairement n'être composées que de Français.

Les Capucins, dont l'établissement fut créé par Louis XIII, comprend, dit-il, deux missions principales: celle de Grèce et celle de Syrie. Cette dernière n'est desservie que par deux religieux, l'un à Alep, l'autre à Beyrouth. Tous les autres postes, à savoir: Diarbekir, Damas, Tripoli, Seyde, Hedé, Soleyman et Cabaïl, ne sont point habités. Dans la mission de Grèce, il se trouve treize religieux répartis entre les maisons de Péra, de Smyrne, de Scio, de Maxie, de Syra et de la Canée. Les résidences d'Athènes, de Parchia, d'Argentière, de Milo et d'une partie de Candie n'ont personne!

Lors de la suppression des couvents en France, la Propagande, qui avait toujours vu avec regret que les Capucins français du Levant n'étaient soumis qu'à leurs provinciaux, s'empressa d'envoyer des Capucins italiens, en sorte, ajoute la lettre, qu'il n'y a plus aujourd'hui que trois Capucins français, dont un Frère convers. Ils sont tous âgés, infirmes et incapables d'exercer aucune fonction; en sorte que bientôt la mission ne comptera plus que des étrangers, si le roin'y prend garde.

Les missions confiées aux Lazaristes, sans être dans un aussi complet dénûment, n'ont que dix religieux là où trente seraient nécessaires; encore sont-ils presque tous âgés et accablés d'infirmités. Comme le chef de l'Ordre des Lazaristes se trouve à Paris, il pourrait vous donner des explications sur les ressources de cette Congrégation et sur les moyens de remplir le vide des sujets français dans les missions du Levant.

La lettre se terminait par ces mots, qui démontrent les bienfaits et l'influence de ces fondations en Orient:

Les missionnaires français répandus sur les différents points de l'empire ottoman ont contribué à y propager la connaissance de notre langue et de nos mœurs, à rendre plus intimes nos relations avec le Levant, à y maintenir notre influence et celle de nos agents. Leurs maisons, particulièrement ouvertes aux Français que les intérêts du commerce appellent en Orient, sont à la fois des lieux de bienfaisance et d'hospitalité, des temples où s'exercent librement les pratiques du culte et de la religion catholique. L'absence de ces missionnaires se fait sentir chaque jour davantage; on la remarque également avec peine dans l'Ordre de Terre Sainte. Cet Ordre, dont l'origine et la destination sont si respectables, a paru s'écarter, depuis quelques années, des égards et de la déférence qu'il doit au souverain dont il a le plus particulièrement éprouvé la bienveillance et la protection. Ses rapports avec le consul du roi en Syrie ne sont pas toujours faciles et conciliants. Il a décliné plusieurs fois une protection qui ne s'exerce que dans son propre intérêt.

Les statuts de l'Ordre de Terre Sainte ont attribué quelques-unes de ses dignités à des Français. Le poste le plus éminent, après celui de Révérendissime, l'emploi de Vicaire, leur est réservé, et ils alternent avec les Espagnols et les Italiens dans la direction des établissements du Saint-Sépulcre et de Bethléem.

Il serait à désirer que ces emplois fussent occupés par des sujets du roi. Ils seroient les représentans naturels de la France dans les Conseils de l'Ordre, et leur participation à ses actes influerait heureusement sur sa conduite et sur ses sentiments à notre égard.

Signé: BARON DE DAMAS (1).

Cette lettre fit une très grande impression sur Mgr de Frayssinous, qui s'empressa d'y répondre et demanda de nouveaux renseignements. Le 7 juin 1825, il recevait une seconde lettre dans laquelle il est parlé fort au long des missions des Dominicains à Saint-Pierre de Galata, à Constantinople, à Smyrne et à Scio, seuls postes qu'ils eussent conservés de ceux qu'ils possédaient autrefois en Perse et en Syrie. Puis il s'étend en termes un peu amers contre les Pères de Terre Sainte, grevés de dettes

considérables par suite de la diminution des ressources qu'ils recevaient jadis et provenant des quêtes faites le Vendredi-Saint dans toutes les églises du monde.

représentations des religieux (1). Léon XII les reçut avec un particulier intérêt, car cette question des missions de Terre Sainte et du Levant le préoccupait au plus haut

Aujourd'hui, continue la lettre, ils ne reçoivent plus guère de dons que de l'Espagne, et, pour cette raison, les Pères espagnols s'attribuent, sans le contrôle du Discrétoire, l'emploi de ces fonds (1).

Dans l'espoir de faire cesser ces usurpations, le Révérendissime custode, P. Bastiani, envoyait à Rome un Capucin italien, chargé de déposer aux pieds du Pape les

(1) L'Ami de la religion, numéro du 9 août 1842, enregistrait le vote suivant des Cortès espagnoles: « Le Congrès des députés a supprimé l'œuvre pie de Jérusalem et en a incorporé les fonds au trésor public. L'œuvre pie était le moyen par lequel la couronne d'Espagne exerçait son patronage sur les Lieux Saints.

«Par l'extinction de l'œuvre pie, ajoutait le journal, on méconnoit l'importance actuelle de toutes les affaires qui se rapportent à l'Orient. Lorsque les nations protestantes s'efforcent d'établir un patronage à Jérusalem, une nation catholique, l'Espagne, abdique volontairement celui qu'elle exerçoit, depuis des siècles, sur les Saints Lieux. »

Il est, hélas! une autre nation catholique trop oublieuse de son glorieux passé en Orient. Depuis les Croisades, la France, on le sait, était chargée par la Providence de protéger les chrétiens. Ne sembletelle pas, depuis trop longtemps, se désintéresser de

Après la guerre de Crimée, quand le succès de nos armes nous permettait d'exiger et nous assurait d'obtenir la possession du Saint-Sépulcre et du Cénacle, le gouvernement de Napoléon III songea-t-il même à les réclamer? C'est douteux. En tout cas, rien ne fut alors changé; l'église de Sainte-Anne, donnée à la France par le grand Turc, fut la seule récompense de tant d'efforts.

Et depuis! Tandis que la Russie schismatique étend à Jérusalem ses acquisitions et multiplie ses établissements, tandis que la Prusse protestante achète et restaure à grands frais l'antique église de Sainte-Marie-la-Grande, à la porte du Saint-Sépulcre; tandis que, pèlerin tapageur, l'empereur Guillaume reçoit du sultan le lieu de la Dormition de la Sainte Vierge, voisin du Cénacle, la France officielle, que fait-elle?.....

A l'intérieur, elle persécute la religion; au dehors, elle ose à peine se montrer catholique, et semble ne plus se souvenir de ses grandes traditions qui la faisaient par le monde le soldat de Dieu et la protectrice autorisée des chrétiens dans l'Orient tout entier. Il a fallu que le Pape s'en souvint pour elle; il a fallu que Léon XIII lui confirmât, à l'encontre des prétentions d'une Prusse jalouse, son rôle séculaire et sa mission providentielle.

« Le Saint-Siège, écrivait à cette occasion Léon XIII au cardinal de Reims, ne veut rien toucher au glorieux patrimoine que la France a reçu de ses ancêtres et qu'elle entend, sans nul doute, mériter de conserver en se montrant toujours à la hauteur de sa tâche. » (Lettre à S. E. le cardinal Langénieux, du 20 juillet 1898.)

représentations des religieux (1). Léon XII les reçut avec un particulier intérêt, car cette question des missions de Terre Sainte et du Levant le préoccupait au plus haut point. Il réclama donc de M. de Damas des informations nouvelles. Le 14 juillet, il recevait communication d'une troisième lettre (2) contenant des détails dans lesquels nous ne pouvons nous attarder davantage. Nous nous contenterons de dire que Léon XII fit tous ses efforts pour rétablir la paix autour du tombeau de Jésus-Christ.

Afin de donner une nouvelle preuve de l'estime qu'il professait pour la famille religieuse des gardiens du Saint-Sépulcre, Léon XII voulut, à cette même époque, procéder à la béatification de l'un d'eux, le vénérable serviteur de Dieu Julien de Saint-Augustin, Récollet de Castille. Ce fut une joie pour tout l'Ordre séraphique, mais surtout pour les Pères de Terre Sainte (3).

Vers ce même temps, de graves nouvelles arrivaient à Rome de l'Extrême-Orient. Les missions catholiques de Chine subissaient de cruelles persécutions. Mgr Fontana, évêque de Sinite et vicaire apostolique du Su-tchuen, racontait que ses chrétiens avaient été exilés, condamnés à porter la cangue et que, pour plusieurs d'entre eux, la mort s'en était suivie. M. Lyot, missionnaire au Tonkin, écrivait de son côté que le roi avait résolu de proscrire la religion chrétienne.

De l'Amérique, les nouvelles de la religion qui parvenaient à Rome étaient moins fâcheuses.

Mgr Dubourg avait publié un livre constatant les progrès du catholicisme dans la Louisiane. Mgr Portier, un autre Français,

⁽¹⁾ ARTAUD DE MONTOR. Histoire de Léon XII, t. II, p. 41 et suiv.

⁽¹⁾ Histoire de Léon XII, t. II, p. 46.

⁽²⁾ Hid., p. 87.

⁽³⁾ On sait que les Franciscains sont les gardiens du Saint-Sépulcre depuis plus de six siècles. Saint François, leur père et fondateur, s'était rendu à Jérusalem en 1217; dès 1291, il y avait plusieurs couvents de son Ordre en Terre Sainte. Le sultan Dahas leur permit de rentrer dans leur résidence dès 1294, après la chute de Ptolémaïs, mais ces religieux eurent beaucoup à souffrir des persécutions. Soit à Jérusalem, soit à Damas, plusieurs d'entre eux moururent martyrs sous les coups des Sarrasins.



FAÇADE PRINCIPALE DU SAINT-SÉPULCRE A JÉRUSALEM (État actuel.)

vicaire apostolique des Florides et de l'Alabama, annonçait ses conquêtes pacifiques au milieu des sauvages de son vaste diocèse égal aux trois cinquièmes de la France. Dans les Indes et dans la mission française

de Malabar, dont Pondichéry était le centre, le protestantisme, favorisé par les Anglais, maîtres du pays, faisait à la vraie religion une guerre acharnée et le nombre des catholiques avait sensiblement diminué.

Telles étaient les nouvelles qui arrivaient alors des points les plus extrêmes à celui qui a la sollicitude de toutes les Églises. Mais combien son cœur tressaillit de joie en voyant se préparer de nouvelles générations sur lesquelles allait bientôt souffler l'esprit apostolique et conquérant des temps nouveaux.

depuis cinq ans fondée à Lyon par Mile Jaricot(1), commençait déjà à porter ses fruits. Léon XII l'avait bénie à son berceau et cette bénédiction du Père de la chrétienté allait développer comme un arbre immense le petit grain de sénevé, germé au pied de Notre-Dame de Fourvières. Ses fruits, unis à ceux de la Propagande à Rome, devaient L'œuvre de la Propagation de la Foi, | bientôt être portés à toute la terre.



LES FRANCISCAINS EN PROCESSION A L'ENTRÉE DE L'ÉDICULE DU SAINT-SÉPULCRE

VII. LÉON XII ET LES JANSÉNISTES D'UTRECHT — GUILLAUME VET — DIFFICULTÉS AVEC GUILLAUME D'GRANGE, ROI DE HOLLANDE, CONCERNANT LA BELGIQUE - MISSION DE M. LE COMTE DE CELLES A ROME - LES RÉSULTATS — CONCORDAT DE 1827

Depuis le milieu du xvn° siècle, l'Église schismatique des Pays-Bas, inspirée par

Jansénius et l'abbé de Saint-Cyran, ne cessait de créer au Saint-Siège de réels embarras; Utrecht était le centre de la résistance. Chacun sait que, dès 1722, le Chapitre de cette ville s'était arrogé, au mépris des lois canoniques, le droit de nommer un évêque, qu'un autre évêque, interdit par

⁽¹⁾ Voir sa biographie, nº 49 des Contemporains.

de sacrer.

Ce premier évêque, dont l'élection avait été déclarée nulle par le Saint-Siège, eut des successeurs, car les schismes ne meurent pas. Celui d'Utrecht existe encore aujourd'hui.

En 1825, un certain Guillaume Vet venait d'être illégalement élu évêque de Deventer, un des prétendus sièges suffragants d'Utrecht. L'intrus eut l'audace de faire part à Léon XII de son élection. C'est ainsi que les évêques constitutionnels en avaient agi vis-à-vis de Pie VI dans les premières années de la Révolution.

Afin de mettre en garde contre tout danger les catholiques de Hollande, Léon XII leur adressa, le 17 août 1825, un Bref dans lequelildéplore le schisme d'Utrecht, déclare l'élection de Vet nulle et son sacre illégitime et maudit; il finit en exhortant les fidèles à se resserrer autour de la Chaire indéfectible de saint Pierre.

Le Bref du Pape arrivait en Hollande, juste au moment où la Belgique éprouvait des commotions tout aussi violentes. En dépit d'un Concordat, signé le 18 juin de l'année précédente, les Séminaires catholiques étaient supprimés et remplacés par un collège philosophique où les doctrines protestantes allaient pouvoir se propager à l'aise.

Léon XII vit le péril, et, ne pouvant entièrement le conjurer, il fit écrire à Mgr Mazio une lettre dans laquelle il recommandait aux évêques de Belgique de garder l'attitude passive, si le gouvernement poursuivait ses desseins de persécution. Celui-ci ne recula point et, dans les diocèses de Malines, de Gand, de Tournay, les Séminaires furent, comme on dirait aujourd'hui, laïcisés. Mais les évêques, ne pouvant mieux faire, s'abstinrent d'après les conseils du Pape.

Le roi Guillaume de Hollande fut très frappé de l'effet produit à Bruxelles, à Louvain et à Gand par l'attitude si ferme de Léon XII; il se décida à envoyer à Rome M. le comte de Celles, membre des États généraux de Belgique, Français de naissance

Benoît XIII, nommé Varlet, s'était empressé | et marié avec la petite-fille de M^{me} de Genlis M. de Celles fut reçu en audience, exprima au Pape le désir de son maître de rester en bons rapports avec le Saint-Siège et partit enchanté de l'accueil qu'il avait reçu. Comme gage public de ces dispositions pacifiques, le Pape fit blâmer publiquement un pamphlétaire, qui avait appelé Guillaume un Luther couronné. Un Luther couronné! le mot était vrai, partant il portait juste et sit fortune, mais il est des choses qu'il est toujours dangereux d'écrire.

La mission de M. de Celles eut pour résultat immédiat l'envoi d'une circulaire du ministre de l'Intérieur à tous les gouverneurs des Pays-Bas. Dans cette circulaire, on rappelait le mode de nomination des évêques; puis, sans transition, on disait que Sa Majesté consentait à ce que dorénavant, la fréquentation du collège philosophique, serait seulement facultative, d'obligatoire qu'elle était.

A la vérité, on se hâtait d'ajouter:

que cette concession n'entendait pas faire renoncer à la pensée principale qui a présidé à la création dudit collège philosophique, loin de là; que Sa Majesté est plus que jamais convaincue de l'utilité ou, pour mieux dire, de la nécessité de connoissances fortes et approfondies dans les diverses branches des sciences humaines, pour les jeunes gens qui se vouent au saint ministère, et plus que jamais aussi, elle est convaincue du devoir qui repose sur elle de veiller à cette partie importante de l'instruction publique : mais elle a pensé obtenir le résultat par d'autres moyens; elle a pensé surtout que de nouveaux chefs ecclésiastiques, mieux pénétrés des véritables besoins des jeunes élèves, s'entendroient facilement avec son gouvernement, pour régler de commun accord le mode et la direction de leur instruction.

Sous le ronflement sonore et creux de ces phrases, le roi dissimulait assez mal sa reculade; mais, tout en reculant, il altérait le sens des paroles du Pape.

Celui-ci, pour ne pas rompre les négociations, n'avait pas exigé la suppression du collège philosophique, mais il avait formellement manifesté son désir de le voir disparaître. Un peu plus tard, le 18 juin 1827, un traité en règle fut signé à Rome par le cardinal Capellari et François Capaccini, représentants de Léon XII et MM. Ghislain, comte de Celles et Germain, au nom du roi Guillaume Ier, roi des Pays-Bas. Nous ne pouvons en donner ici le texte, mais il se trouve tout entier, avec l'allocution du Pape et les Lettres apostoliques, approuvant la convention, au 2e volume de l'Histoire de Léon XII, par ARTAUD DE MONTOR, p. 224 et suivantes.

Au reste, cet éclair de bonne volonté dura peu.

Le Concordat fut torturé et violé; le protestantisme des conseillers alla réveiller celui du roi. On lui fit peur d'Amsterdam et de La Haye, quand il devoit surtout penser à Malines et à Namur. Si le prince eût mis à défendre, à faire exécuter le Concordat, la moitié du courage qu'il dépensa pour se choisir une épouse catholique, hors de la ligne des sévères convenances royales, ce prince seroit peutêtre encore sur son trône, sans avoir perdu la Belgique. Mais il garda mal un dépôt confié à ses talens, à sa prévoyance; et, dans ce même pays, ceux qui l'avoient cru plus habile, ceux qui avoient laissé faire à d'autres des frais inutiles pour le supplanter, à leur tour, lui surent bientôt donner un successeur.

Dans les lois physiques, comme dans la politique, une première chute amène un défaut d'équilibre, et, malgré le balancier, on ne peut plus se relever. Guillaume fut cependant un prince éclairé, suffisamment ami des catholiques; un homme qui passoit pour posséder sa positive volonté; un homme qui asservit souvent les autres à la sienne; il étoit un roi probe, qui avoit une grande partie des qualités d'un civilisateur. Il fut ébranlé le jour même où il commit de telles fautes. Sa chute définitive dépendoit d'une catastrophe voisine, qu'il n'étoit pas en son pouvoir d'empêcher (1).

VIII. LÉON XII ET LES ANGLAIS - LE PAPE FAVORISE LES CATHOLIQUES QUI FINISSENT PAR OBTENIR LE BILL D'ÉMANCIPATION -LE DOCTEUR BAINES, CARDINAL ANGLAIS « IN PETTO » - SON REFUS DE LA POURPRE - ANECDOTES

La similitude d'intérêt et de situation religieuse des Pays-Bas et de l'Angleterre nous servira de transition pour nous occuper maintenant de ce qui se passait, à la même époque, de l'autre côté de la Manche.

Dans l'aristocratie et jusque dans le

peuple anglais, une sympathie plus profonde se manifestait déjà en faveur de Rome. Le séjour des émigrés sur le sol britannique l'admirable charité de la nation anglaise en faveur de nos prêtres persécutés, le spectacle de leurs vertus, les rapports d'amitié entre le prince de Galles, plus tard Georges IV, et Consalvi, étaient tout autant de causes qui avaient fait tomber bien des préjugés.

Le roi d'Angleterre avait écrit de sa propre main plusieurs lettres au cardinal, qu'il nommait « son ami ». La dernière était



GEORGES IV, ROI D'ANGLETERRE

arrivée à Rome un mois après la mort de Consalvi. Il lui disait:

Monsieur le cardinal,

Je m'empresse de témoigner à Votre Éminence tout le plaisir que m'acausé sa lettre du 15 décembre, que le comte de Munster vient de me remettre. J'attache un fort grand prix aux sentiments et aux vœux que vous m'exprimez et auxquels je réponds par le plus sincère retour.

L'amitié et l'estime particulières que j'ai vouées pour la vie à Votre Éminence sont également fondées sur ses qualités éminentes et son caractère personnel, et sur la sagesse et la modération que vous avez manifestées dans le poste éminent que le vénérable pape Pie VII vous avoit confié dans les momens les plus importans et les plus critiques de son règne. Puissent les principes sages que vous avez suivis durant votre administration toujours guider la cour de Rome, et puisse votre santé vous permettre longtemps d'y concourir par vos conseils! Ce sont là les sentiments avec lesquels je suis,

Mon cher cardinal,

De Votre Éminence le bon ami, GEORGE R.

⁽I) ARTAUD DE MONTOR. Hist. de Léon XII, t. II, p. 242. Cf. L'Ami de la religion, t. LVI, p. 344.